

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 17 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DPE 36** Installation de stations mobiles par les titulaires de marchés publics de fourniture de gaz naturel - Occupation temporaire gratuite du domaine public non routier hors Paris.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le marché n° 20151380001572 relatif à la fourniture de BioGNV notifié à la société GNVert le 26 novembre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'autoriser, temporairement et à titre gratuit, les occupations du domaine public non routier nécessaires à l'exécution des marchés publics de fourniture de gaz naturel pour les véhicules de la Ville de Paris, en vue de l'installation de stations mobiles ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ere commission,

Délibère :

Sont autorisées, temporairement et à titre gratuit, les occupations du domaine public non routier hors Paris, nécessaires à l'exécution des marchés publics de fourniture de gaz naturel pour les véhicules de la Ville de Paris, en vue de l'installation de stations mobiles.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**